

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la FEDERATION FRANÇAISE DE SKI

Représentée par son président, Monsieur Michel VION
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour **2015** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **3 308 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Indemnités de sujétions des cadres techniques sportifs (3 308 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 4 057 088 €.

Article 2 :

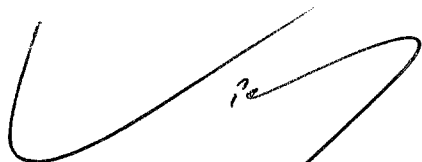
La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le **17 NOV. 2015**

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE SKI



P/ LE DIRECTEUR DES SPORTS
Pour le directeur des sports
L'adjointe au directeur des sports,
Chef de service
CS
Claudie SAGNAC

10/11/2015
VISE LE *10/11/2015* DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ *2.1.01.547.344*

W

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 - Indemnités de sujétions des cadres techniques

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants				
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral	
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	9 895 707 €	4 030 015 €	3 888 912 €	6 006 795 €	
Action 2	9 895 707 €	4 030 015 €	3 888 912 €	6 006 795 €	
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	186 707 €	190 015 €	188 912 €	-2 205 €	
Aides personnalisées (AP)	360 000 €	360 000 €	360 000 €	0 €	
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	8 869 000 €	3 150 000 €	3 010 000 €	5 859 000 €	
Parcours de l'excellence sportive (PES)	480 000 €	330 000 €	330 000 €	150 000 €	
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	1 069 000 €	100 000 €	55 000 €	1 014 000 €	
Action 1	953 000 €	50 000 €	20 000 €	933 000 €	
Promotion des pratiques sportives pour tous	953 000 €	50 000 €	20 000 €	933 000 €	
Action 4	116 000 €	50 000 €	35 000 €	81 000 €	
Formations fédérales	30 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	
Professionalisation de l'activité	86 000 €	35 000 €	20 000 €	66 000 €	
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	852 000 €	555 000 €	473 176 €	378 824 €	
Action 3	852 000 €	555 000 €	473 176 €	378 824 €	
Accompagnement sanitaire préventif	500 000 €	300 000 €	290 000 €	210 000 €	
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	342 000 €	250 000 €	178 176 €	163 824 €	
Prévention dopage	10 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	
TOTAL	11 816 707 €	4 685 015 €	4 417 088 €	7 399 619 €	

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

360 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

4 057 088 €

Répartition de la subventions versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

188 912 €

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

3 868 176 €

ML

MINISTÈRE CHARGE DES SPORTS

CONVENTION D'OBJECTIFS

Fédération française de ski

Annexe relative aux indemnités de sujétion des conseillers techniques sportifs

Une subvention globale de 188 912 € est attribuée à la fédération au titre des indemnités de sujétion des agents exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération et dont la liste figure sur le tableau joint, des sujétions spéciales auxquelles ils s'exposeraient dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette indemnisation est fixée selon le barème porté indiqué ci-dessous, les taux moyens indiqués pouvant s'inscrire dans une fourchette de plus ou moins 10%.

(montant annuel)	Directeurs techniques nationaux	Entraîneurs nationaux	Chargés d'une mission nationale
Agent sur contrat de préparation olympique	7 729 €	4 726 €	4 726 €
Autres agents	4 391 €	945 €	945 €

Dans l'hypothèse où la fédération verserait sur ses ressources propres des indemnités spéciales aux agents qu'elle aurait plus particulièrement chargés d'une mission spécifique à son initiative, ces indemnités seront identifiées sous l'intitulé suivant :

En tout état de cause, le montant total des indemnités servies par la fédération tant au titre de la convention d'objectifs que sur ses fonds propres ne pourra excéder le plafond prévu par la réglementation en vigueur.

La fédération s'engage à déclarer auprès des administrations fiscales et sociales toutes les rémunérations versées.

La fédération communiquera au ministère des sports au plus tard le 28 février 2015 le récapitulatif annuel de l'année 2014 des sommes versées aux agents de l'Etat faisant apparaître de manière distincte les sommes financées sur la subvention ministérielle et celles ouvertes par des ressources propres.

Cet état sera accompagné d'une copie de la déclaration annuelle des salaires (D.A.D.S.) établie pour l'U.R.S.S.A.F.

Nom - Prénom	Fonction	Agent sur contrat		Subvention accordée	
		oui	non	2015	
SAGUEZ Fabien	DTN	X		7 729 €	
ALBRIEUX Pierre-Yves	EN	X		4 726 €	
AMAT Jean-Pierre	EN	X		4 726 €	
BAL Nicolas	EN	X		4 726 €	
BAUD Frédéric	EN	X		4 726 €	
BOURDIER Valérie	EN	X		4 726 €	
BRENIER Gilles	EN	X		4 726 €	
CHASTAN David	EN	X		4 726 €	
CHRETIEN Laurent	EN	X		4 726 €	
GSELL Alexis	EN	X		4 726 €	
DUMONT Christian*	EN	X		1 969 €	
FOURNIER-BIDOZ Xavier	EN	X		4 726 €	
GALINIER Jean Louis	EN	X		4 726 €	
GIACCHINO Jean Paul	EN	X		4 726 €	
GOUY Etienne	EN	X		4 726 €	
LAURENT Lionel	EN	X		4 726 €	
LUCATELLI Michel	EN	X		4 726 €	
MARTIN Philippe	EN	X		4 726 €	
MAZET Siegfried	EN	X		4 726 €	
TRAMEAU Thibaut	EN	X		4 726 €	
MICHAUD Olivier	EN	X		4 726 €	
PAQUIER Patrice	EN	X		4 726 €	
PEDRON Olivier	EN	X		4 726 €	
ROBERT Julien*	EN	X		2 363 €	
ROLLAND-MUQUET Xavier	EN	X		4 726 €	
SAÏONI Christophe	EN	X		4 726 €	
SECHAUD Antony	EN	X		4 726 €	
VASSALLO Christophe	EN	X		4 726 €	
VITTOZ Vincent	EN	X		4 726 €	

TOTAL 134 937 €

+ charges correspondantes 53 975 €

Total de la subvention 188 912 €



CAISSE D'ÉPARGNE

RHÔNE ALPES

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

Relevé d'Identité Caisse d'Épargne

Cadre réservé au destinataire du relevé

Empty box for recipient information.

REP. DUPREY/AN

Identification du compte pour une utilisation nationale

13825	00200	08778393296	39
<small>clétab¹</small>	<small>clguichet</small>	<small>nlcompte</small>	<small>clrice</small>

CE RHÔNE ALPES

domiciliation

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)

FR76	1382	5002	0008	7783	9329	639
------	------	------	------	------	------	-----

Bank Identification Code (BIC)

CEPAFRPP382

Intitulé du compte

88 ROUTE D AIX
74600 SEYNOD
TEL. 08 20 82 05 91

FEDERATION FRANCAISE DE SKI
50 AVENUE DES MARQUISATS
BP 2451
74011 ANNECY CEDEX